

LE PACK PROTECTION SOCIALE KERIALIS

UNE COUVERTURE GLOBALE
POUR VOS SALARIÉS



KERIALIS

Prévoyance, Santé & Retraite

À VOS CÔTÉS POUR PROTÉGER VOS SALARIÉS

KERIALIS est l'institution de prévoyance créée par et pour les professionnels du droit. Forts de nos 60 ans d'expérience, nous avons à cœur de nous réinventer régulièrement pour vous proposer les offres les plus adaptées à vos besoins. Organisme à but non lucratif, nous définissons pour vous les prix les plus justes.

Nous vous accompagnons en matière de prévoyance, de complémentaire santé, de dépendance, d'indemnités de fin de carrière et de retraite supplémentaire.

Notre objectif : vous proposer à vous et à vos salariés la couverture la plus adaptée à vos besoins.



60 ANS
D'EXPERTISE



35 786
SALARIÉS ASSURÉS



12 644
CABINETS CLIENTS



17 266
RETRAITÉS
ACCOMPAGNÉS



112 MILLIONS
DE COTISATIONS ANNUELLES

Source : Rapport annuel 2019

UNE OFFRE UNIQUE POUR VOTRE PROTECTION SOCIALE

Afin de simplifier votre quotidien et vos démarches, nous avons imaginé un pack global de protection sociale qui propose une **couverture complète pour vos salariés**, de la prévoyance à la santé en passant par la dépendance, la retraite et les indemnités de fin de carrières.

LES AVANTAGES DE NOTRE PACK GLOBAL :

- ❑ Vous ne remplissez qu'une seule déclaration sociale nominative par mois.
- ❑ Pas de sélection médicale : tous vos salariés peuvent être couverts, quel que soit leur état de santé ou leur âge.
- ❑ Un accès à notre service d'Action sociale et de prévention pour l'ensemble de vos salariés.
- ❑ Un service d'assistance inclus.
- ❑ Un Espace personnel en ligne, avec de nombreuses fonctionnalités pour effectuer toutes vos démarches.
- ❑ **Un service de souscription en ligne, 100 % digitalisé.**



À SAVOIR

Tous nos contrats sont collectifs, à des tarifs mutualisés, avec des garanties conformes aux exigences de la convention collective nationale des avocats et de leur personnel.

LES + pour vos salariés :

Quel que soit le contrat de prévoyance choisi, nous garantissons :

- ❑ Le remboursement des frais d'obsèques jusqu'à 100 % plafond mensuel de la Sécurité sociale ;
- ❑ Une rente (OCIRP) versée aux orphelins ou, à défaut, au conjoint survivant en cas de décès du salarié.

LES + pour vous :

- ❑ Nos conseillers vous accompagnent au quotidien.
- ❑ Nous pouvons effectuer un diagnostic gratuit de votre protection sociale d'entreprise pour vous conseiller l'offre la plus adaptée à vos besoins.
- ❑ Nous pouvons venir présenter les garanties à vos salariés si vous le souhaitez.
- ❑ Nous organisons une fois par trimestre des ateliers. L'occasion d'échanger sur des thématiques santé, prévoyance, retraite, dépendance.



POUR UNE PRÉVOYANCE SEREINE

Notre offre de prévoyance comprend 5 niveaux de garantie en cas d'arrêt de travail (maladie, invalidité) ou de décès, que vous pouvez personnaliser à votre gré grâce à un dispositif de 3 options complémentaires cumulatives. Construisez la prise en charge qui vous convient à un tarif sur mesure !



LE + :

Vos salariés ont la possibilité de remplir et de modifier à tout moment la désignation de bénéficiaire en ligne, de manière totalement sécurisée.

KOTIDIEN

- Des garanties conformes aux minimas conventionnels
- Une tarification non-cadre / cadre

EKILIBRE

- Une meilleure prise en charge en cas d'arrêt de travail du salarié seulement (base 100 % du salaire net)
- Un capital décès à hauteur de 3 fois le salaire brut annuel

KIETUDE

ITT

- En cas d'arrêt de travail du salarié, une prise en charge :
 - dès 30 jours d'arrêt
 - de 100 % du salaire net
 - plus une partie des charges sociales (25 %)
- Un capital décès à hauteur de 4 fois le salaire brut annuel

KIETUDE

FRANCHISE

- En cas d'arrêt de travail du salarié, une prise en charge :
 - dès 15 jours d'arrêt
 - de 100 % du salaire net
- Un capital décès à hauteur de 4 fois le salaire brut annuel

PERFEKT

- En cas d'arrêt de travail du salarié, une prise en charge :
 - dès 15 jours d'arrêt
 - de 100 % du salaire net
 - plus une partie des charges sociales (25 %)
- Un capital décès à hauteur de 4 fois le salaire brut annuel

Encore plus de personnalisation de vos garanties avec nos options :

- Option capital décès : prise en charge de capital décès supplémentaire (par tranche de 100 %)
- Option délais de franchise : réduction de la franchise à 15 jours en cas d'incapacité de travail
- Option remboursement des charges sociales : remboursement de 100 % des charges sociales en cas d'arrêt de travail

PROTÉGER LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS



VITAKER, UN ÉVENTAIL DE SOLUTIONS POUR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Notre offre VITAKER, construite en partenariat avec la Société de Courtage des Barreaux (SCB), comprend un régime collectif obligatoire, composé de 5 niveaux progressifs, et, si vous le souhaitez, un volet supplémentaire de 2 options facultatives à la charge du salarié (régime optionnel facultatif).

Une offre de contrats de haut niveau tout en restant dans un budget maîtrisé.

Le régime collectif obligatoire

Avec 5 niveaux de garantie, allant du contrat de base à une couverture santé premium, VITAKER vous permet d'opter pour le régime adapté à vos besoins. Nous réalisons un diagnostic gratuit de votre cabinet pour vous conseiller la meilleure solution en fonction de votre budget et des avantages sociaux que vous souhaitez apporter à vos salariés.

VITAKER comprend 3 modes de tarification, **selon le statut de votre salarié :**

- ❑ **Isolé / famille :** le salarié cotise en tarif isolé s'il est seul ou en tarif famille s'il désire affilier ses ayants-droit.
- ❑ **Adulte / enfant :** la cotisation est calculée en

fonction du nombre d'adultes et d'enfants composant la famille. Un salarié marié ayant des enfants ne paiera donc pas le même prix qu'un salarié marié sans enfant.

- ❑ **Uniforme :** la cotisation est unique quelle que soit la situation de famille du salarié.

Le régime optionnel

En plus du niveau de garantie que vous aurez choisi, si vous le souhaitez, le salarié a la possibilité de souscrire à des options à titre individuel pour renforcer sa couverture santé. Deux niveaux lui sont proposés.

LES + de VITAKER

- ❑ Des garanties conformes au contrat responsable et au 100 % santé
- ❑ Un tarif unique quels que soient l'âge et la zone géographique du salarié
- ❑ Une mutualisation des risques à l'ensemble de la profession
- ❑ Aucune sélection médicale
- ❑ Une garantie obsèques quel que soit le niveau de garantie
- ❑ Un accompagnement personnalisé dans la mise en place de votre contrat (modèles de DUE - Décision Unilatérale de l'Employeur)
- ❑ Un accès au réseau de soins ITELIS
- ❑ L'affiliation en ligne de vos salariés

PRÉMUNIR VOS SALARIÉS CONTRE LES ALÉAS DE LA VIE

KEREO

À la suite d'une maladie ou d'un accident, un de vos salariés peut se trouver dans une situation de dépendance, partielle ou totale (définie selon la gravité de sa perte d'autonomie). Le pack Protection sociale de KERALIS lui permet d'être accompagné et pris en charge.

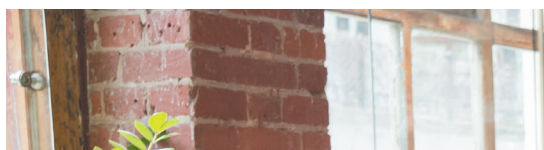
Nous sommes là pour lui verser une aide financière afin de soulager son quotidien, si la personne a besoin de l'aide d'un tiers pour se nourrir, s'habiller, se déplacer.

La rente mensuelle est calculée selon le niveau de dépendance (partielle ou totale) :

- ▣ **Dépendance partielle :**
rente mensuelle de 400 €
- ▣ **Dépendance totale :**
rente mensuelle de 800 €

À SAVOIR

Si un salarié quitte la branche, il peut continuer à cotiser pour sa dépendance, avec des garanties identiques en souscrivant au contrat de Dépendance facultatif de KERALIS, souscrit à titre individuel. Il conserve ainsi la totalité de ses droits et peut continuer, s'il le souhaite, à cotiser au régime à un tarif préférentiel.



LES + pour vous :

- ▣ Un tarif unique très compétitif
- ▣ Aucune sélection médicale
- ▣ Pas de délai de carence, ni de condition d'ancienneté
- ▣ La prise en charge est effective dès le 1^{er} jour travaillé
- ▣ La possibilité de continuer à acquérir des droits lors du départ à la retraite ou de la branche professionnelle
- ▣ Une action sociale et des actions de prévention
- ▣ Une réponse adaptée et simple aux obligations conventionnelles de protection sociale des salariés



PRÉPARER SON AVENIR



La retraite est une étape clé dans la vie. KERALIS vous accompagne au moment du départ à la retraite de vos salariés, tant pour le versement d'une pension supplémentaire que pour les indemnités de fin de carrière.

Assurer à vos salariés une retraite décente

En complément de la retraite de base et de la retraite complémentaire, KERALIS apporte un supplément de rente aux salariés retraités.

Avant la cessation de son contrat de travail, le salarié demande la liquidation de ses points, qui viendra en supplément de sa retraite de base (Sécurité sociale) et de sa retraite complémentaire (AGIRC-ARRCO). Cela permettra de calculer sa pension. Il peut également demander la réversibilité de sa retraite. C'est-à-dire qu'en cas de décès, une part de sa pension pourra être reversée à son conjoint, ou ex-conjoint.

Vous aider dans le versement des indemnités de fin de carrière KONFORTIS

KERALIS vous rembourse l'indemnité de fin de carrière versée aux salariés qui partent à la retraite, calculée sur la base du montant de leur rémunération et de leur ancienneté.

Le remboursement que nous vous versons couvre également les charges sociales assujetties aux IFC. Cet effort financier est lissé dans le temps et vous permet de préserver votre trésorerie lors du départ à la retraite de votre salarié.

Les + de la retraite supplémentaire SERENETIS :

- ❑ Un tarif unique, sans condition d'âge
- ❑ Pas de condition d'ancienneté
- ❑ La prise en charge est effective dès le 1^{er} jour travaillé
- ❑ Un compte individuel de points définitivement acquis
- ❑ Un simulateur de retraite en ligne
- ❑ Un formulaire de demande de liquidation et de réversion à partir de l'Espace personnel
- ❑ Une action sociale et des actions de prévention
- ❑ Une réponse adaptée et simple aux obligations conventionnelles de protection sociale des salariés

Les + de notre offre Indemnités de Fin de Carrière KONFORTIS

- ❑ Un tarif unique
- ❑ Pas de condition d'ancienneté
- ❑ Un effort de financement lissé dans le temps et qui ne déséquilibre pas la trésorerie
- ❑ Les charges sociales afférentes sont remboursées
- ❑ Un simulateur du montant de remboursement en ligne depuis l'Espace personnel
- ❑ Une demande de remboursement en ligne depuis l'Espace personnel
- ❑ Une réponse adaptée et simple aux obligations conventionnelles de protection sociale des salariés



VOTRE ESPACE PERSONNEL

L'outil pour simplifier vos démarches

Nous avons créé un Espace Personnel dédié à nos clients, accessible à partir de notre site internet. Sécurisé, il vous permet de :

- ❑ Effectuer vos demandes en ligne (déclaration d'arrêt de travail, demande de remboursement de l'Indemnité de fin de carrière, etc.).
- ❑ Accéder à vos informations et de les modifier le cas échéant.
- ❑ Consulter les documents utiles au quotidien (vos fiches de paramétrage DSN, vos garanties, etc.).
- ❑ Accéder au service d'évaluation de vos couvertures Prévoyance et Santé, ainsi qu'au service de souscription en ligne de notre Pack Protection Sociale.

Pour créer un compte, rien de plus simple.

- ❑ Rendez-vous sur kerialis.fr, et cliquez sur le bouton en haut à droite, « Espace Personnel ».
- ❑ Sélectionnez « Employeur », puis renseignez votre email et votre n° SIRET.
- ❑ N'oubliez pas de cocher la case d'acceptation des conditions générales d'utilisation, puis cliquez sur le bouton « Je crée mon compte ». Le tour est joué !



UNE SOUSCRIPTION 100% EN LIGNE

Étudié pour vous faire gagner du temps, décidez vous-même et très simplement de la composition de votre Pack Protection Sociale KERALIS (Retraite et Indemnité de Fin de Carrière, Dépendance, Prévoyance et Santé au choix) et de vos niveaux de couverture en Prévoyance et en Santé.

UN SERVICE 100% EN LIGNE, ZÉRO PAPIER

De la sélection de vos garanties à la signature de vos contrats, l'ensemble de vos démarches s'effectue en ligne, sans papier et sans courrier :

- ❑ **Facile** : un accès direct depuis l'Espace Personnel KERALIS, 7j/7 et 24h/24
- ❑ **Rapide** : une évaluation de la Prévoyance et de la Santé en moins de 10 minutes
- ❑ **Adapté** : tout est fonction des besoins identifiés
- ❑ **Simple** : déjà client, vos coordonnées sont pré-remplies
- ❑ **Flexible** : une étape peut être abandonnée, puis reprise ultérieurement
- ❑ **Avantageux** : nos tarifs sont adaptés en fonction des éléments renseignés
- ❑ **Performant** : 100% en ligne, zéro papier, jusqu'à la signature

UNE EXPÉRIENCE PERSONNALISÉE

Parce que cette expérience est entièrement personnalisée, **ce service est accessible depuis votre Espace Personnel ou en contactant notre Service relation client.**



DEMANDEZ DÈS MAINTENANT VOTRE DIAGNOSTIC GRATUIT

Service relation client

01 70 99 15 00

(appel non surtaxé)

Du lundi au jeudi de 9h à 18h

Le vendredi de 9h à 17h

www.kerialis.fr

80 Rue Saint Lazare
75455 Paris Cedex 09
www.kerialis.fr

KERIALIS Prévoyance - Institution de Prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la sécurité sociale soumise au contrôle de l'ACPR, site 4 place de Budapest CS 92 459 75 436 Paris Cedex 09- n° SIREN : 784 411 175 - 80, rue Saint-Lazare- 75455 paris Cedex 09 - Tél. : 01 53 45 10 00- www.kerialis.fr

Pack Protection sociale - Communication - 2019 - Crédits photos : iStock - Getty images
Publication non-contractuelle à caractère publicitaire



KERIALIS

Prévoyance, Santé & Retraite